



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques  
MLC/MM  
Mail : [stm@ploemeur.net](mailto:stm@ploemeur.net)

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PERMANENT 2017 DST 04-07

OBJET : route de Kerloret  
Stationnement interdit

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

#### ARRETE

**Article 1 :** A compter de la mise en place de la signalisation, le stationnement de tous véhicules est interdit au niveau du trottoir route de Kerloret côté impair, du giratoire de Quehello le Floch jusqu'au n°9.

**Article 3 :** la signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux.

**Article 4 :** Madame la Directrice générale des services, Monsieur le Directeur des services techniques municipaux, Monsieur le Commissaire central de police de Lorient, Monsieur le Chef de service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le



27 AVR. 2017

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex